

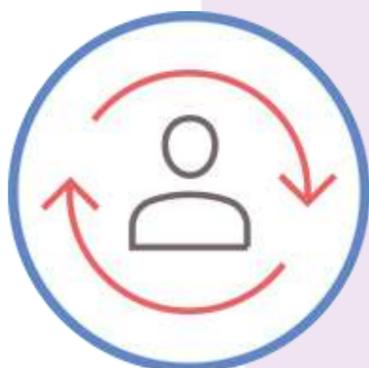
## Votre inscription automatique à France Travail



Vous êtes inscrit en mission locale  
en CEJ ou PACEA



À partir de janvier 2025  
vous serez automatiquement  
inscrit à France Travail



Le versement de vos aides  
est maintenu



Votre suivi continue  
avec votre conseiller actuel

Vous n'avez  
aucune démarche  
à effectuer !



Des questions ?

Nos conseillers sont à votre disposition par téléphone au

**0 805 41 02 62**

Service & appel  
gratuits

Hexagone : du lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi, de 8h à 17h. / Outre-mer : du lundi au vendredi, de 7h à 19h et le samedi, de 7h à 17h.